

**Ville de Mende – Lozère (48) | Musée & Patrimoine
FORMULAIRE | PROPOSITION DE DON**

Préambule

Le Musée du Gévaudan est un établissement public labellisé Musée de France. À ce titre, le ou les bien(s) acquis et inscrit(s) à l'inventaire sont inaliénable(s), imprescriptible(s) et insaisissable(s). Plus largement, l'ensemble des biens culturels acquis par la collectivité sont régis par le Code du patrimoine.

Informations relatives à la proposition de don

Je, soussigné·e

Particulier Entreprise Institution Association

Non particulier, précisez la dénomination ou raison sociale :

.....

Madame Monsieur

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Déclare souhaiter faire don, sans condition ni charge, à la Mairie de Mende du bien ou de l'ensemble de biens mentionné ci-après ou détaillé(s) en annexe.

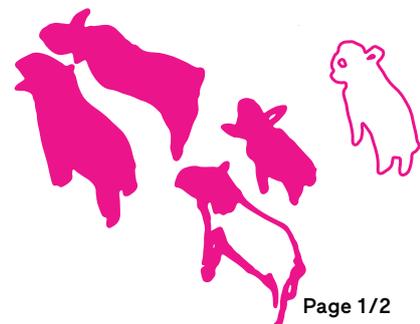
.....

.....

.....

>> Merci de joindre photographies et informations dont : dimensions, provenance et/ou lieu d'usage, état de conservation.

Contact : museepatrimoine@mende.fr / 04 66 49 85 85.



J'affirme être le / la légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

- Que rien ni personne ne s'oppose à ce don
- Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation
- Que le bien ou l'ensemble de biens n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte
- Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

Procédure de don pour les collections Musée & Patrimoine

Toute proposition est examinée avec la plus grande attention au regard de la politique d'acquisition et de la gestion raisonnée des collections. Les choix sont effectués selon plusieurs critères croisés et de manière concertée selon le domaine de spécialité. Une réponse sera formulée dans un délai 2 mois.

- Le don pourra être accepté en totalité ou en partie (attestation de donation fournie)
- Si un bien ne pouvait être accepté, possibilité de ré-aiguillage vers d'autres structures

Les objets et documents retenus pourront :

- Soit être acceptés au titre des collections patrimoniales et inscrits à l'inventaire du musée en cas d'avis favorable de la commission scientifique régionale des Musées de France
- Soit être acceptés au titre de matériel pédagogique/documentaire et non-inscrit à l'inventaire.

La Mairie de Mende pourra disposer librement des objets et documents acceptés.

Le donateur / la donatrice : À, le

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Mende pour la gestion des acquisitions pour la collection. La base légale du traitement est : mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux services internes à la Ville de Mende, et peuvent être communiqués aux services externes suivants : DRAC. Les données sont conservées pendant 10 ans puis archivées pour la nécessaire traçabilité des acquisitions. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@mende.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.